

Intervention d'urgence environnementale

Le service d'intervention d'urgence environnementale et de gestion des risques offre différents outils pour établir un cadre d'action permettant de coordonner la prévention, le contrôle et la lutte efficace contre un événement potentiel de pollution accidentelle (incendie, fuites, déversements, explosions, etc.), de manière à préserver l'environnement, la santé des personnes, la sécurité des actifs et l'utilisation de l'environnement potentiellement affecté.



LA SOLUTION Applus+

Applus+ développe l'outil le plus approprié en fonction du domaine et des réglementations applicables :

- Plans d'urgence pour répondre aux exigences de la norme ISO 14001.
- Plans d'autoprotection.
- Plans d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures.
- Plans maritimes nationaux.
- Plans locaux de protection des côtes contre la pollution.

L'objectif de ce service est d'aider les entreprises et les entités publiques à améliorer leur capacité de gestion des urgences environnementales en leur fournissant des plans cohérents pour prévenir et contrôler les situations accidentelles de manière appropriée, en minimisant les dommages à l'environnement naturel et les dommages sociaux et économiques.

Nous proposons un large éventail de solutions pour répondre aux situations d'urgence environnementale. Ainsi, outre la préparation de plans conformes aux besoins des clients et aux exigences réglementaires, le service est complété par la possibilité de dispenser



une formation sur la prévention et l'intervention en cas d'accident et d'effectuer des exercices afin d'appliquer ce qui a été appris et d'identifier les domaines d'amélioration pour une capacité d'intervention optimale.

Applus+ dispose également d'un service de mise à disposition de brigades environnementales dotées de ressources humaines et matérielles spécialisées dans l'apport d'une réponse rapide en cas d'accidents environnementaux. Le service de brigades environnementales fait partie des tâches environnementales d'intervention rapide qui visent à prévenir et à mettre en œuvre des actions en cas d'urgence environnementale, notamment des déversements en milieu aquatique.

Les techniciens d'Applus+ se concentrent sur le développement de plans bien structurés, complets et pratiques pour répondre aux exigences basées sur les caractéristiques organisationnelles du client. Pour ce faire, ils évaluent le champ d'application du plan, analysent les risques liés à l'activité et les zones vulnérables, définissent l'organigramme et les fonctions d'urgence, conçoivent les équipes d'urgence (ressources humaines et matérielles) et établissent les procédures à suivre aux différents stades de l'urgence.

Nous nous appuyons sur notre expérience dans ce domaine, grâce aux nombreux projets réalisés pour des entreprises de différents secteurs et des administrations publiques. Les bonnes performances d'Applus+ sont également reconnues par les différentes autorités chargées d'approuver les plans.

Applus+ dispose d'un personnel expérimenté pour :

- L'utilisation de barrières afin de contenir les rejets.
- Sauvetage de la faune aquatique dans des situations à risque grâce à la pêche électrique.
- Élimination de la contamination de l'eau.
- Contrôle de la qualité physique/chimique de l'eau pendant la gestion des accidents.
- Coordination avec d'autres équipes participant à ce type d'urgences (pompiers, protection civile, etc.).
- Entretien de l'équipement nécessaire à ce type d'actions.

En outre, Applus+ dispose d'un service de développement et d'exécution d'exercices de décharge afin d'évaluer la mise en œuvre des plans, la formation des ressources humaines affectées et les ressources antipollution.

Clients cibles

Les plans d'urgence sont élaborés conformément aux exigences réglementaires, par exemple dans le cas des ports et des concessionnaires, des installations industrielles tenues d'avoir des plans d'autoprotection et des autorités administratives locales auxquelles s'applique un plan ou une certification de bord de mer (entités mettant en œuvre la norme ISO 140001).



Le service des brigades environnementales s'adresse aux entreprises possédant des installations susceptibles de générer une contamination spécifique à la suite d'un accident et, en particulier, nécessitant :

- Un service de surveillance anti-pollution
- Un service de rétention en cas d'accidents environnementaux

Avantages clés pour le client

Les plans d'urgence fournissent aux entités un mécanisme de prévention des accidents environnementaux et, s'ils se produisent, les ressources et les mesures définies dans les plans et la mise en œuvre rapide du service des brigades environnementales permettront de contrôler de manière efficace et de réduire les dommages environnementaux, sociaux et économiques, ainsi que la responsabilité qui en découle.